



Festivals musiques actuelles et transition écologique

DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE POUR LES FESTIVALS NORMANDS

« Lutter contre les surconsommations et créer un savoir-faire régional vers plus de sobriété »



Appel à candidatures 2024

**Avec le soutien financier et opérationnel du contrat de filière
des musiques actuelles en Normandie et de ses partenaires signataires**



NORMANDIE MUSIQUES ACTUELLES - NORMA

Composée de près de 100 membres (dont l'État et la Région Normandie, membres institutionnels), NORMA réunit des structures de droit privé et public qui représentent la filière des musiques actuelles en Normandie : diffuseurs (lieux et festivals), producteurs, développeurs d'artistes, médias et radios, labels et éditeurs, écoles de musiques et conservatoires...

NORMA a pour objet de fédérer, accompagner et renforcer les musiques actuelles en Normandie, dans le respect des droits culturels, en intégrant les questions des transitions, les enjeux sociétaux et territoriaux. L'association travaille autour de 4 missions statutaires majeures : l'observation sectorielle, l'animation et la coopération territoriale, le développement professionnel, la valorisation publique. Elle intervient du local à l'international, en pilotant des opérations en direct ou en agissant en coopération, tout en accompagnant et soutenant les structures et personnes dans le développement de leurs projets. NORMA offre de nouveaux modes d'intervention et de coopération auprès de l'écosystème des musiques actuelles.

Plus précisément NORMA accompagne les festivals et manifestations culturelles dans leurs démarches de transition écologique et sociale, à travers le groupe de travail des festivals normands, qui rassemble une quarantaine de festivals régionaux. Sa mission est de favoriser la mise en commun des expériences et d'accompagner les organisateur et organisatrices dans leurs démarches de responsabilité sociale et environnementale. NORMA est également une structure ressource pour tous les acteurs et actrices culturels et un organisme de formation.

NORMA intègre dans ses travaux et chantiers les 3 dimensions du concept de développement durable et solidaire et les 17 objectifs de développement durable (ODD) fixé à travers l'agenda 2030.

LE CONTRAT DE FILIERE DES MUSIQUES ACTUELLES EN NORMANDIE

Sur la période 2023-2026, 10 partenaires se sont réunis autour des musiques actuelles en Normandie : L'État (DRAC Normandie), le CNM (Centre national de la musique), la Région Normandie, le département de l'Eure, le département de la Manche, le département de la Seine-Maritime, le département de l'Orne, la Ville de Caen, la Ville du Havre et la Métropole Rouen Normandie. Ils ont souhaité engager un travail commun dans le but de faire converger leurs actions et leurs financements, et ce dans le cadre d'un contrat de filière des musiques actuelles. Le Département du Calvados est partenaire associé de cette démarche.

Dans ce cadre, les partenaires signataires partagent les objectifs suivants :

- assurer le développement de la création artistique et le soutien à l'émergence au bénéfice de la diversité culturelle,
- soutenir la diversité des activités de l'écosystème musical, en prenant en compte leurs spécificités et leurs articulations au sein de la chaîne de production (enseignement, médias indépendants, labels indépendants, commerces culturels de proximité, festivals, ...),
- favoriser la diversité des modèles économiques des musiques actuelles, accompagner la structuration et le développement économique de la filière dans le territoire,
- favoriser l'équilibre territorial,
- avoir une attention portée à la place des femmes dans toutes les dimensions du projet (catalogue, environnement artistique, équipes administratives et techniques),
- soutenir et encourager les expérimentations, les initiatives innovantes et susciter de nouvelles pratiques, de nouvelles coopérations,
- valoriser les bonnes pratiques en termes de développement durable (économique, social et environnemental) et favoriser la transition écologique.

Enfin NORMA joue un rôle de coordination de la démarche, de mise en œuvre et d'animation de concertations régulières, de facilitateur des mises en œuvre des mesures associées et appels à projets, tout en contribuant à l'évaluation des dispositifs.

Objectif de l'aide

L'objectif global de cet appel à candidatures est d'accompagner, par différents moyens, les festivals de musiques actuelles dans l'élaboration d'une stratégie permettant :

- une meilleure compréhension des enjeux liés à la transition écologique de façon globale ;
- une **connaissance objective des consommations énergétiques par postes importants** ;
- la mise en place de préconisations permettant la construction d'actions d'atténuation et/ou d'adaptation.

Il s'agit plus précisément **d'accompagner les festivals normands de musiques actuelles dans leur dynamique de décarbonation et de transition énergétique**. Ceci en mettant à leur disposition une expertise dédiée ainsi qu'un processus de formation et d'apprentissage.

Dans un contexte où le prix des énergies fossiles et électriques augmente, la quête de l'indépendance et de la sobriété énergétique doit être une priorité. NORMA, en continuité de

la dynamique enclenchée par **les partenaires signataires du contrat de filière des musiques actuelles en Normandie, souhaite accompagner les organisateurs de festivals de musiques actuelles normands dans une démarche précise et opérationnelle pour produire des événements plus sobres et moins consommateurs d'énergie.**

Au-delà des changements individuels attendus et de la montée en compétence des acteurs, cette mesure permettra de poser les bases d'interventions futures possibles au sein du contrat de filière normand et des politiques publiques des partenaires signataires du contrat.

Destinées à être élargies à l'ensemble du secteur professionnel des musiques actuelles, les ressources produites dans le cadre de cet appel à candidatures permettront de dégager des axes prioritaires et des pistes de travail pour participer à la structuration et à la transition de l'ensemble de la filière, voire de bénéficier à d'autres champs disciplinaires qui pourraient être associés/intéressés par la démarche dans le futur.

Il s'agit de proposer aux festivals normands un cadre futur pour se positionner et mener un projet de transformation, en lien avec les fournisseurs d'énergie, les collectivités intéressées, les prestataires de services favorisant l'innovation.

Cet appel à candidatures comporte l'objectif suivant :

La réalisation d'une étude comparative afin de créer un référentiel commun utile à l'ensemble des événements normands.

Chaque festival lauréat de l'appel à candidatures recevra un livrable individuel sur les possibilités d'optimisation.

Cet appel à candidatures comporte des objectifs d'adaptation :

L'expérimentation et l'utilisation dans les festivals en Normandie de matériels à moindre impact environnemental (panneaux photovoltaïques, couplage et utilisation de pack batteries par exemple) sont des actions d'adaptation.



Descriptif de l'aide

La demande énergétique est grandissante dans les événements, le nombre d'espaces de restauration et de bars, les plans de feux et demandes diverses des artistes ont considérablement augmenté, couplés à une volonté de proposer une expérience toujours plus singulière et impressionnante au public. Les gains réalisés par le passage à un matériel technique plus efficace (ex. : LED) ne suffisent pas.

Une réflexion est menée sur ce terrain pour produire des événements sobres et moins consommateurs. **Il n'existe pas d'études complètes en région qui analysent la consommation réelle des événements en fonction de la taille de la scène, du plan de feu et des diverses autres installations (bars, restauration...).**

Il est donc proposé de créer un référentiel commun utile à l'ensemble des événements normands. Les résultats pourront également être partagés à une échelle nationale, voire européenne.

La mise en place d'indicateurs communs (comme le rendement, soit la puissance installée/puissance réellement consommée par exemple), **partagés par tous types de festivals** (rural, urbain, grand rassemblement ou non...) **permettra la production d'un livrable type par événement et une consolidation des données à l'échelle régionale.** Des préconisations seront formulées (optimisation par postes de consommation/périmètres d'activités).

L'appel à candidatures passe par la réalisation d'une **étude des consommations d'énergie pendant l'exploitation festivalière des festivals lauréats afin de créer un référentiel commun utile à l'ensemble des événements normands.**

Cette volonté de mieux consommer et de sobriété énergétique peut être réalisée à court terme par des mises en place simples et objectivées. Cette action permettra par exemple de **limiter les surdimensionnements en besoin énergétique des organisations** (électrique et groupes électrogènes par exemple).

Projets concernés

Le champ artistique concerné est celui des musiques actuelles et des variétés : chanson et variétés, jazz et musiques improvisées, musiques actuelles amplifiées (rock, rap, électro, etc.), musiques traditionnelles, etc.

À partir d'une autoévaluation recensant les forces et les faiblesses du fonctionnement de l'organisation sur les enjeux et problématiques d'énergie, **la structure propose une note d'intention courte (1 page) explicitant son souhait d'être accompagnée dans le cadre de cet appel à candidatures et les raisons de sa participation.** Si des actions ont déjà été réalisées, il sera utile de le préciser.

La structure est en mesure de témoigner d'une reconnaissance dans les réseaux régionaux, de partenariats avérés et durables avec des acteurs de la chaîne de production/diffusion musicale.

Ne peuvent être aidés dans le cadre de cet appel à candidatures, les projets soutenus par l'un des partenaires du contrat de filière pour le même objet. Ce règlement d'intervention exclut la possibilité de candidater en 2024 aux deux appels à candidatures « Diagnostic énergétique pour les festivals » et « Favoriser les mobilités durables ».

Enfin, une attention particulière sera accordée aux festivals ayant été accompagnés dans le cadre de cette mesure en 2023. Pour ces événements ayant ainsi bénéficié de l'accompagnement sur les questions énergétiques en 2023, les structures devront préciser, en sus du reste du dossier, les mises en place humaines, logistiques et techniques prévues pour l'édition 2024 (location de matériels, transformations de l'infrastructure énergétique des sites, formations et TSF dédiés en direction des directions techniques et équipes en charge des questions énergétiques...). Il s'agit ainsi de visualiser les efforts réalisés selon les préconisations et mesures réalisées par le cabinet en 2023. Tout élément (budget, devis, plan de site etc.) apportant des précisions sur ces évolutions peut être joint à la demande. Il sera apprécié la qualité du dossier et particulièrement la stabilité des sites exploités (permettant la comparaison au juste endroit).

Les festivals concernés doivent avoir lieu entre le 1^{er} mai 2024 et le 31 octobre 2024 (1^{re} date d'ouverture au public).

Résultats attendus

- éviter le surdimensionnement des équipements électriques ;
- diminuer les parcs de groupes électrogènes. Optimiser leur utilisation ;
- améliorer l'impact environnemental des événements normands ;
- utiliser des matériels avec un moindre impact environnemental (panneau photovoltaïque ou pack batterie) ;
- obtenir des gains économiques en évitant la location de matériels surdimensionnés et peu adaptés ;
- créer des référentiels communs pour favoriser la sobriété énergétique et améliorer la résilience des événements normands ;
- favoriser une dynamique de transfert de savoir-faire et une reproductibilité de la démarche permettant ensuite à tous les événements selon leurs propres typologies organisationnelles et niveau d'impact, de s'approprier la démarche active de transformation de leur gestion et consommation énergétique, vers plus de sobriété.

Etapes de l'accompagnement

Les festivals lauréats seront accompagnés par une structure extérieure pour réaliser un diagnostic énergétique. Les festivals retenus devront donc être volontaires et s'engager dans la démarche, notamment leurs équipes opératrices de réseaux d'énergies, prestataires, équipes internes (bénévoles ou salariés permanents) et intermittentes.

Cet accompagnement n'est pas un audit. Les structures devront s'engager à faciliter le travail du ou des intervenants extérieurs réalisant l'état des lieux et à être disponibles entre avril et novembre 2024.

Cet accompagnement sera réalisé en deux phases :

1- Participation aux webinaires de formation

- Le 18 avril 2024 de 14h00 à 16h00 : Webinaire / formation : transition écologiques et festivals : quels enjeux ?
- Le 23 avril 2024 de 14h00 à 16h00 : Webinaire / formation : festivals et transition énergétique.

Ces webinaires sont ouverts à tous les festivals normands, sur inscription. Les horaires et le lien de connexion seront communiqués ultérieurement.

Ils seront obligatoires pour les bénéficiaires de l'appel à candidatures n'ayant pas déjà bénéficié d'un accompagnement sur cette mesure en 2023.

2- Les festivals sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement extérieur pour réaliser un diagnostic énergétique qui se déroulera selon les étapes suivantes :

- **Interconnaissance** permettant d'échanger avec la personne responsable électrique, direction technique, régie dédiée, récupération des plans de distribution électrique et/ou synoptiques de distribution électrique, rappel du calendrier et de la méthode.
- **Réflexion en amont sur les optimisations possibles** : Étude des possibilités d'optimisation (branchement sur réseau électrique de la collectivité/rallonger le réseau

électrique si pérennisation du site, etc.), préconisations et installation de tarifs provisoires sur les sites, suppression de toutes les sources électriques d'origines thermiques sur les sites, étude des schémas électriques.

- **Intervention sur site pour la pose des enregistreurs.** Les pôles de restauration (catering, foodtruck) et pôle scénique (son et lumière) seront obligatoirement étudiés.
- **Travail d'analyse des données.**

Pour les festivals ayant été accompagnés dans le cadre de cette mesure en 2023, l'accompagnement éventuel consistera à réaliser une deuxième année de mesure comparative permettant d'identifier des résultats, des dynamiques de rendements, la réalité de l'optimisation et des gains réalisés (financier, écologique, sociétaux...), tout en projetant les festivals dans l'avenir (raccordement au réseau, utilisation de pack batteries, plan de développement de compétences et TSF...etc.).

Critères d'éligibilité

Bénéficiaires

- la structure doit être établie et développer son activité en Normandie et le festival a lieu sur le territoire normand ;
- l'appel à candidatures concerne les structures dont l'activité principale est l'organisation de festival ;
- la structure bénéficiaire doit avoir au moins deux ans d'existence et avoir organisé deux éditions du festival objet de la demande ;
- elle est dirigée/coordonnée par un professionnel qui élabore la politique artistique et le développement stratégique de la structure. Celui-ci peut s'appuyer sur une équipe ou un réseau professionnel et bénévole ;
- le demandeur est un entrepreneur de spectacles détenteur *a minima* de la licence d'entrepreneur de spectacles de 3^{ème} catégorie en cours de validité ;
- la structure doit être affiliée au CNM (cette affiliation est gratuite et sans condition d'ancienneté ; toute personne physique ou morale exerçant une partie ou la totalité de son activité dans le périmètre d'intervention du CNM peut faire une demande d'affiliation) ;
- programmation majoritaire d'artistes professionnels rémunérés ;
- la structure doit respecter la législation et ses obligations sociales, la réglementation liée à la sécurité (SSIAP, etc.), et être à jour de ses obligations professionnelles, y compris le paiement de la taxe sur les spectacles le cas échéant.

Critères d'appréciation

- une attention particulière sera portée aux projets ayant un chiffre d'affaires inférieur à 500 K€ ;
- la qualité générale du dossier (contenu, présentation, lisibilité, concision, etc.) ;
- la cohérence entre objectifs et moyens ;
- la faisabilité ;
- la qualité des partenariats établis ;
- démarche volontariste déjà constatée et engagée dans le domaine de la mobilité durable et des transitions écologiques ;
- le bénéficiaire est inscrit dans les réseaux musiques actuelles en Normandie ;
- budget cohérent avec des sources de financements diversifiées, dont un soutien constaté d'au moins une collectivité ;
- recours à l'embauche de techniciens en région ainsi qu'aux producteurs/fournisseurs locaux et entreprises régionales ;
- programmation significative d'artistes et formations de Normandie.

Modalités de dépôt et conditions

Construction du dossier

Pour répondre à cet appel à candidatures, merci de télécharger le dossier de candidature disponible sur le site de NORMA : www.norma-asso.fr

Les dossiers de candidature devront être adressés directement à Normandie Musiques Actuelles - NORMA à l'adresse mail suivante : contratdefiliere@norma-asso.fr

La date limite de dépôt est fixée au 14 mars 2024 à 18h00.

Pièces à joindre

- Dossier de candidature complet (document Excel) avec :
 - 1- Présentation de la structure et du festival ;
 - 2- Éléments de synthèse des éditions 2024 et 2023 ;
 - 3- Note d'intention d'une page à rédiger ;
 - 4- Pour les festivals accompagnés dans le cadre de cette mesure en 2023 : préciser les changements opérés et prévus pour donner suite aux préconisations 2023 ;
 - 5- Budget synthétique du festival ;

- Document attestant de la date de création de la structure et son siège social (extrait du *Journal officiel* ou extrait du registre du commerce et des sociétés, du registre des métiers ou du registre des associations) ;
- Tout support audio, vidéo, ou autre, permettant au comité de sélection d'appréhender la démarche ;
- Plans de distribution électrique et/ou synoptiques de distribution électrique ;
- Joindre les 2 derniers bilans financiers.

Modalités de sélection

L'éligibilité des dossiers de candidatures fera l'objet d'une instruction préalable par NORMA. Les demandes seront examinées par un comité de suivi, réunissant avec avis consultatif les partenaires signataires du contrat de filière : la DRAC Normandie, la Région Normandie, les départements de l'Orne, de la Manche, de l'Eure et de la Seine-Maritime, la Ville de Caen, la Ville du Havre, la Métropole Rouen Normandie, ainsi que le Centre national de la musique. NORMA pourra solliciter dans ce cadre l'expertise de professionnels afin d'accompagner la décision. Les dossiers retenus feront l'objet d'un accompagnement réalisé par un prestataire de type cabinet.

Accompagnement, renseignements et conseils au montage du dossier :



- David FOLLIOU – chargé du développement professionnel - 02 31 27 88 17
david@norma-asso.fr
- Charlotte LESAUVAGE – Chargé de l'accompagnement et des pratiques artistiques - 02 31 27 93 61 charlotte@norma-asso.fr